

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h30. Le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 6 Juin 2003 est adopté à l'unanimité. Mr Gilbert DUTAUD est nommé secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le Sictom de Loubeau et la Communauté de Communes du Pays Thénézéen ont procédé à la désignation de nouveaux délégués en remplacement de délégués démissionnaires. Ainsi Mlle RENAUDIN Aline est remplacée par M. NOURRISSON Michel pour le Sictom de Loubeau et M. DECOUT représentera la Communauté de Communes du Pays Thénézéen en remplacement de Mme Du DRESNAY Marie Gabrielle.

Il informe également du décès de M. André BOUILLET, délégué du SMC dont le siège sera pourvu au sein du Smited après désignation par le SMC d'un nouveau délégué titulaire.

La liste des délégués actualisée au 5 septembre est la suivante :

Collectivité	Titulaire	Suppléant
SVL	13 M. GRELLIER Jean	M. BROCHARD Régis
	M. BEALU Norbert	M. BERNARD Patrice
	M. BONNEAU Jean-Claude	M. MENARD Claude
	M. POTIRON Jean-Louis	M. ROUILLIER Michel
	Mme ROUYER Colette	M. GABARD Emile
	Mme REGNIER Dominique	M. CHUPIN Stéphane
	M. GUILLET Jean-Marie	M. LENNE Christian
	M. BERNIER Jean-Michel	M. MOTARD Jean Pierre
	M. TRICOT Dominique	M. POINT Serge
	Mme PILLET Denise	M. DUFES Jean Pierre
	M. ROUGER Berty	Mme des DORIDES Isabelle
	M. GEAY Bernard	M. MAROLLEAU Thierry
	M. GABORIEAU Joseph	Mme GUERET Marie Renée
SICTOM LOUBEAU	9 M. ROULLEAU Claude	M. BRAUD Michel
	M. POUPIN Pierre	Mme COPIN Annick
	M. NOURRISSON Michel	Mme LE SAUX Jeannie
	M. MAGNAN Paul	M. COLLON Bernard
	M. CHARRUYER François	M. BAUDIFFIER Michel
	M. BOINIER Philippe	M. PROUST Francis
	M. PROUST Adrien	M. BAUDOIN Jean
	M. HEURTEBISE Michel	M. FOUCHE Etienne
	M. PROUST Bernard	M. BRAULT Frédéric

SMC	10	M. MASSE Jacques	M. LAIR Georges
		M. GELOT Alain	M. MOREAU Léopold
		M. COSSET Joël	Mme TRAVERS Françoise
		M. BOUDINET Jean Claude	M. TEULE Michel
		M. GAUTRON Yves	M. BRACONNEAU Pierre
		M. MASSE Michel	M. PERRON René
		M. TOURNAYE Jean	M. FAUCHER Bernard
		M. BEAUDET Hubert	Mme JEAN BAPTISTE Colette
		M. DRAPEAU Jean Luc	M. MAGNIEN Henri
			M. ARTAULT Roger
VAL DU THOUET	1	M. DAGUERRE Jean-Yves	M. BILLY Robert
COULONGES	3	M. RENOU Christian	M. ASSAILLY Jean Jacques
		M. DUTAUD Gilbert	Mme HARRAULT Michèle
		Mme VERGNAUD Renée	M. ONILLON Denis
PARTHENAY	4	M. DIEUMEGARD Jacques	M. LECARDEUX Paul
		M. FERJOU Jean-Marie	M. PASTUREAU Maurice
		M. GIRARD René	M. CHARRON René
		M. MIGEON Bernard	M. GUILMAULT Claude
THENEZAY	1	Mr DECOUT Francis	M. RENARD Francis
SVMC	1	M. DENIS Luc	M. PROUST Yvon
SMP THOUARSAIS	9	M. FERJOU Claude	M. BONNIN Gérard
		M. AUBIN Claude	M. GOUIGNARD Joël
		M. VERGNAULT Jannick	M. GENTY Eric
		M. GAUDICHEAU Jean-Jacques	M. RICHARD Michel
		M. COUSIN Guy	M. LETHOUAIL Gilbert
		M. FOUCHEREAU Jean-Marie	M. DEBOEUF Nicolas
		M. JOLIVET Henri	Mme RIGOT Dominique
		M. PRINCEY Jacky	M. JACQUET Raymond
		M. PAINEAU Henri	M. PAINEAU Bernard
CAN/HPB	3	M. le Président	M.
		M. le Président	M.
		M. le Président	M.

54

A l'unanimité, le Comité Syndical adopte.
Délibération n°ASDél050903-01

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Monsieur le Président informe que madame DU DRESNAY, déléguée démissionnaire de la communauté de Communes du Pays Thénezéen occupait un poste de membre du bureau syndical. Il propose la candidature de M.

DECOUT Francis pour occuper ce poste. Aucune autre candidature n'étant déposée, M. DECOUT est désigné à l'unanimité comme nouveau membre du bureau en remplacement de Madame Du DRESNAY.

Délibération n°ASDél050903-02

REFORME DES STATUTS

Les dispositions de la loi Chevènement précisent les contours des compétences de collecte et de traitement des déchets exercées par les collectivités locales et leurs établissements.

A ce titre, une réflexion a été engagée pour que les statuts du Smited soient actualisés en tenant compte de ces nouvelles dispositions.

Mr le Président remercie Mr Sorain, Directeur du service environnement et relations avec les collectivités locales, de sa présence et lui demande d'apporter les derniers éclaircissements de la loi Chevènement. Il ressort que les statuts du SMITED peuvent être modifiés comme suit :

Art2 :

Le Syndicat a pour objet le traitement des déchets ménagers et assimilés, les opérations de collecte étant assurées par les adhérents

- **Article 2** - Le Syndicat a pour objet le traitement des déchets ménagers et assimilés, les opérations de collecte étant assurées par les adhérents.
 - Les opérations de collecte exercées par les adhérents concernent :*
 - *La collecte traditionnelle des ordures ménagères brutes effectuée en porte à porte ou en points de regroupement*
 - *La collecte sélective des emballages ménagers et fraction fermentescible séparée*
 - *La collecte séparative des déchetteries*
 - *Les opérations de tri et de valorisation des matériaux collectés séparativement*
 - *Les opérations de traitement confiées au syndicat concernent :*
 - *Les opérations de transfert et de transport des déchets non valorisés après collecte*
 - *Les opérations de préparation et de séparation des ordures résiduelles réceptionnées sur les installations gérées par le syndicat*
 - *Les opérations de traitement final y compris la valorisation des fractions préparées et séparées par lui ou apportées directement sur une installation gérée par le syndicat*

Art10:

Contribution des adhérents

10.2 - Les autres dépenses sont mutualisées entre les collectivités adhérentes par application d'un tarif unique à la tonne de déchets résiduels.

Les déchets ne nécessitant pas de préparation et présentés directement sur une installation de traitement gérée par le syndicat, feront l'objet d'une tarification spécifique à la tonne selon le type de traitement et/ou la nature des matériaux traités.

Mr Sorain précise que le Smited est un syndicat ouvert et donc que les modifications statutaires peuvent être adoptées en assemblée syndicale et votées par la majorité des 2/3. Il est donc inutile de faire délibérer l'ensemble des structures adhérentes.

Mr le Président propose de faire passer un projet de statut modifié tel que présenté dans chaque assemblée et ce projet sera mis au vote lors de la prochaine assemblée syndicale.

ETUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

TRI PREPARATION

RECHERCHES DE FILIERES DE TRAITEMENT POUR LES FRACTIONS ISSUES DU CENTRE DE TRI PREPARATION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Appel public à la concurrence en procédure simplifiée

Le cabinet Trivalor chargé d'une mission d'Assistance Maître d'Ouvrage pour la définition du projet de centre de tri préparation des déchets ménagers résiduels a rendu son rapport définitif permettant d'aider le comité syndical dans le choix des filières de traitement et de la procédure d'appels d'offres à lancer pour la réalisation de cette unité industrielle de traitement.

Deux points forts se dégagent de cette étude, présentée au comité syndical :

1. Le process industriel de tri à mettre en œuvre dépend des filières de traitement réservées aux fractions extraites.

2. L'identification des filières pérennes permettra de définir précisément la nature technique des équipements à créer.

Il est donc primordial de déterminer avec précision qu'elles sont les filières de traitement à privilégier, puis de bâtir un cahier des charges définissant les performances à atteindre sur le centre de tri préparation.

Après avoir pris connaissance du contenu du cahier des charges relatif à la recherche de filières de valorisation des matériaux issus du centre de tri préparation des Ordures Ménagères Résiduelles, et après débat, le comité syndical, unanime, autorise le président à lancer une consultation de bureaux d'études en procédure simplifiée.

Délibération n°ASDél050903-03

En ce qui concerne le programme spatial des équipements, Mr Christian RENOUE, président du SICTOM de Coulonges Champdeniers émet des réserves sur l'ouverture de la déchetterie de Montplaisir aux particuliers. Il ne souhaite pas s'engager à gérer cette structure (article 2 des statuts) étant donnée qu'un tel équipement, fort convenable, existe déjà à 5 km à l'ouest, au centre du canton de Champdeniers.

ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE

Préparation d'un appel d'offres sur performances et l'assistance en phase de procédure et de réalisation

Appel public à la concurrence en procédure simplifiée

Pour suivre les recommandations du cabinet Trivalor, la procédure d'appel d'offres sur performances semble la mieux adaptée en terme de concurrence et d'ouverture aux différentes filières.

La rédaction d'un cahier des charges en vue du lancement d'un appel d'offres sur performances pour la réalisation du centre de tri préparation requiert une bonne connaissance des filières et des technologies présentes sur le marché. Une première étape consistera à analyser les résultats de la consultation filières, pour, dans un second temps définir les objectifs à atteindre en terme de performances de séparation.

Pour ces motifs, il est proposé au comité syndical de s'attacher les services d'un bureau d'études spécialisé après mise en concurrence simplifiée.

Après avoir pris connaissance du contenu du cahier des charges relatif à la consultation de bureaux d'études pour l'assistance maître d'ouvrage en vue de la préparation d'un appel d'offres sur performances et l'assistance en phase de procédure et de réalisation et après débat, le comité syndical autorise le président à lancer une consultation de en procédure simplifiée.

Délibération n°ASDél050903-04

COMMISSION AU PLAN DU 27 JUIN 2003

Mr le Président informe que la CAN et le SMITED mèneront conjointement les réflexions complémentaires et communes nécessaires à la réalisation de projets de traitement des déchets notamment sur les points suivants :

- ✓ La prévention et la réduction de la production de déchets
- ✓ L'augmentation des performances des collectes séparatives
- ✓ La préparation des déchets résiduels
- ✓ Le traitement final et le stockage des déchets ultimes.

En ce qui concerne la recherche de CSDU, la recherche de site de stockage de déchets ultimes sera conduite sous contrôle de la commission au plan. Une méthodologie de recherche a été proposée et validée par la commission qui statuera sur l'application de la grille multicritères élaborée et sur les critères de pondération. Les porteurs de projet engageront les procédures après avis de la commission au plan.

INFORMATION OXALOR

Mr le Président informe l'assemblée que Mr le Préfet, par courrier en date du 8 juillet dernier a apporté plusieurs informations sur le procédé de fabrication de l'amendement agricole « Oxalor », notamment que l'autorisation provisoire de vente délivrée à la société RSU n'était valable que jusqu'au 11 juillet 2004 et pour les seules cultures de maïs et d'orge. De plus, cette autorisation ne valait que pour le site de production de St-Denis de Pile, fermé aujourd'hui. Donc cette autorisation provisoire n'est plus valable. Il est précisé par ailleurs dans ce courrier, qu'un premier bilan matière montre que pour une tonne d'ordures ménagères, près de la moitié est constituée de sous-produits ne correspondant pas au procédé « oxalor » et qui devront être destinés à l'enfouissement en CET de classe II. Le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable vient de faire savoir qu'une expertise technique et économique sur le procédé a été demandée à l'ADEME, qui devrait prochainement se prononcer sur ce sujet.

LA LOGE

La Loge 1 : la première phase de travaux d'aménagements paysagers est terminée.

La Loge 2 : une étude des sols a été menée. Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter est en cours d'élaboration. La demande sera déposée fin Septembre. Une information des élus, des riverains et de la CLIS est prévue début Octobre.

La Loge 3 : Déchèterie-Transfert-Compostage

Le cabinet Merlin a présenté son avant-projet. Il est prévu la construction d'une déchèterie à l'entrée du site 3 et la réalisation d'un quai de transfert qui réceptionnera les bennes de collecte du Thouarsais. De gros porteurs transféreront ces mêmes déchets vers le centre de préparation où ils seront triés mécaniquement puis broyés et enfin conditionnés avant d'être stockés sur un des 3 sites de stockage. Une plate-forme de compostage de déchets verts du Thouarsais sera construite avec un hall de broyage et une aire de maturation.

Le montant estimé d'investissement est d'environ 3 700 000 euros.

Une demande d'autorisation d'exploiter sera déposée fin octobre. Les installations pourraient être en fonction début 2005.

CONVENTION AVEC L'EIFA

Une convention passée en 2002 avec l'EIFA, fixe les conditions d'attribution d'une aide financière à l'entreprise d'insertion chargée du démantèlement du matériel informatique et électronique en fin de vie récupéré auprès des collectivités membres du Smitted.

Le versement de cette aide financière est réalisé sur production d'un rapport intermédiaire semestriel. Ce rapport a été réceptionné le 1^{er} septembre 2003 ; il peut donc être procédé au versement du 1^{er} acompte 2003 pour un montant de 3658 €.

L'EIFA souhaite que les apports en matériels à recycler soient plus importants de la part des adhérents au Smited. Ce souhait ayant été formulé à l'assemblée, le comité syndical décide d'appliquer les termes de la convention pour 2003 et autorise le Président à effectuer le versement de la subvention.

Délibération n°ASDél050903-05

PARTICIPATION FINANCIERE du SMITED à l'étude de méthanisation

Après discussion, sur proposition du président de séance, le comité syndical décide de surseoir à sa prise de décision, le projet devant être affiné.

ACTIONS DE COMMUNICATION

Les différentes actions engagées tant au niveau des travaux de commission au plan sur la recherche de sites de CSDU qu'au niveau de la plateforme de travail conjointe CAN/Smited vont nécessiter la mise en place de moyens de communication.

Il est notamment prévu d'organiser à l'automne, une journée ou demi journée de sensibilisation sur la prévention de la production de déchets. Le Smited serait porteur du projet.

Dans le même temps des actions communes avec la CAN seraient lancées en ayant pour cible : les outils de collectes sélectives et une sensibilisation au renforcement qualitatif et quantitatif du geste de tri, en association avec les partenaires institutionnels (CGal, Ademe, EcoEmballage..)

A ces actions de couverture départementale s'ajouteront les actions de communications vers le public de proximité dans le cadre de la réalisation du compostage à La Loge, de l'extension du CSDU, de la création du Centre de Tri Préparation.

Les panneaux sur la filière de gestion des déchets que le Smited se propose de mettre en place sont actuellement disponibles. Ils peuvent être mis à disposition des collectivités qui en feront la demande.

Un bulletin d'information est également en cours d'élaboration pour ce qui concerne le projet de centre de tri préparation. Il devra en être de même pour tout autre projet porté par le Smited. Ces bulletins sont destinés à être diffusés localement et constituent les supports de ce que pourrait être un périodique trimestriel ou semestriel synthétique à diffusion plus large sur le département.

Des plaquettes explicatives des filières ou projets seront également réalisées.

Le comité syndical, informé de ces propositions, autorise le président à lancer ces actions de communications.

Délibération n°ASDél050903-06

A l'issue de la réunion, les délégués de la CAN, présents en séance, demandent que le SMITED vienne présenter prochainement son schéma de gestion des déchets et ses projets de réalisation au conseil communautaire de la CAN. La date en sera arrêtée en concertation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 12h00.

Le Président du SMITED,
Jacques MASSE

Le Secrétaire de Séance,
Gilbert DUTAUD